

NOUVELLE BILLETTERIE DU STADE NAUTIQUE RAINIER III

FONCTIONNEMENT DES ENTREES

Le Stade Nautique Rainier III s'est doté pendant l'hiver d'un nouveau système de billetterie avec contrôle d'accès.

Aussi, la gestion des entrées sera différente cette saison avec une nouvelle politique tarifaire mise en place.

Il est maintenant nécessaire d'avoir un ticket ou une carte nominative pour chaque client afin de déverrouiller les tripodes du contrôle d'accès.

Autre nouveauté, le système de billetterie est commun avec celui de la Piscine Saint Charles ainsi vos entrées piscine et vos réservations de cours aquatiques des 2 sites municipaux seront donc centralisés sur une même carte.



Pour les utilisateurs de la piscine St Charles venant au Stade Nautique Rainier III, ne pas oublier de vous munir de votre carte nominative afin d'y intégrer vos droits d'entrées pour ce site.

Pour nos fidèles clients du Stade Nautique Rainier III ayant encore des anciennes cartes ou tickets cartonnés pas de panique, vous pourrez les terminer tranquillement avant de basculer sur une nouvelle carte d'accès.

A savoir, lors de la création de votre carte nominative, un login et mot de pass vous sera transmis par le caissier vous permettant de visionner sur le site web <https://sports.mairie.mc> vos soldes, recharger et acheter à distance vos articles, réserver vos cours aquatiques...

Vous aurez également la possibilité d'utiliser l'automate en sortie de piscine pour effectuer ces mêmes démarches.

En ce qui concerne la nouvelle tarification mise en place :

- les entrées, vous avez la possibilité d'acheter soit un ticket, soit une carte 10 entrées ou grande nouveauté des « pass horaire » de 10h ou 30h.

Pour les utilisateurs du pass horaire, il est obligatoire de badger en sortie afin d'arrêter le décompte horaire de votre abonnement.

Néanmoins, seuls les articles ne demandant pas de fournir un justificatif pourront être recharger via le site web ou l'automate. Les articles en « Tarif Résident » ou « Tarif Réduit » devront être achetés obligatoirement auprès des caissiers avec le justificatif correspondant.



A prendre en compte qu'en raison du contrôle d'accès, toute sortie sera définitive.

- Concernant le matériel, un seul ticket (comprenant transat plus parasol) sera mis en vente pour la journée ou la soirée dès 16h30.

Vous pourrez l'acheter uniquement en CB également directement auprès des plagistes.

Tous les tarifs sont disponibles sur le site de la Mairie. www.mairie.mc

FONCTIONNEMENT COURS AQUATIQUES

Inscription obligatoire via le web <https://sports.mairie.mc> ou sur l'automate à la sortie de la piscine avec la possibilité de réserver les cours uniquement sur 15 jours glissants.

Certificat médical d'aptitude à la pratique de la gymnastique aquatique est obligatoire dès la 1^{ère} séance.

Avec une carte d'abonnement avec des cours aquatiques achetés à la piscine Saint-Charles (aquabike, aquagym, leçons de natation), ils pourront être utilisés aussi au Stade Nautique Rainier III.



Toutes réservations non annulées au minimum 4 heures avant le début de la séance seront automatiquement débitées.